



ACS
153, rue de l'Université – 75007 Paris
Tél. 01 40 47 91 00
Fax. 01 40 47 61 90
e-mail : contact@assistance-etudiants.com
<http://www.assistance-etudiants.com/>

ASSURANCE VOYAGE INTERNATIONALE POUR JEUNES, ETUDIANTS ET STAGIAIRES - GLOBE PARTNER

La liberté de voyager...

Contrat d'assurance voyage garanti par **GAN Eurocourtage et AGF Vie** destiné à couvrir :

Les jeunes, étudiants, stagiaires, et voyageurs se déplaçant en dehors de leur pays, dans le monde entier.

- **Durée : de 1 à 12 mois renouvelables.**
- Les principales garanties sont les suivantes :

Frais médicaux, assistance rapatriement dans le pays d'origine, responsabilité civile, individuel accident, assurances bagages pendant le trajet aller-retour.

Tarif : 33 € par mois

Et sur option :

Assurance annulation (3 % des frais de séjour)

Les remboursements de frais médicaux viennent en complément de la Sécurité Sociale lorsque l'assuré y est assujéti, ou au 1er euro lorsque l'assuré n'en bénéficie pas.



ASSURANCE VOYAGE - GLOBE PARTNER

Que garantit Globe Partner ?

FRAIS MEDICAUX

Remboursement maximum

Chirurgie et Hospitalisation avec possibilité de prise en charge hospitalisation sur simple appel téléphonique

100% des frais réels sans franchise ni délai de carence

Actes médicaux et paramédicaux, pharmacie, analyses en laboratoire, transport médical

100% des frais réels

Soins dentaires d'urgence

300 €

Soins dentaires suite à accident

600 €

Frais médicaux maximum par personne et par an

150 000 €

ASSISTANCE

Transport médical

100% des frais réels

Rapatriement sanitaire

100% des frais réels

Présence d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation de plus de 6 jours

billet A/R + 80 € par nuit
(max. 8 nuits)

Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille proche

billet A/R

Envoi des médicaments indispensables et introuvables sur place

100% des frais réels

Transmission des messages urgents

100% des frais réels

Frais de recherche

3000 €

Avances de fonds en cas de vol

700 €

Assistance juridique

3 000 €

Avance sur caution pénale

7 000 €

Rapatriement du corps en cas de décès

100% des frais réels (frais funéraires limités à 1 500 €)

RESPONSABILITE CIVILE

Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour

:

Dommages corporels	4 575 000 €
Dommages matériels	76 000 €
Objets confiés	11 500 €
Franchise	80 €

INDIVIDUELLE ACCIDENTS / PREVOYANCE

Capital décès	8 000 €
Capital incapacité permanente totale	30 000 €

ASSURANCE BAGAGES

Pendant le trajet A/R	1 150 €
-----------------------	---------

